

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.  
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à  
chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de  
la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les an-  
nonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le  
département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 8 Novembre

## La guerre à Madagascar

La mission de M. le Myre de Vilers a échoué. Les propositions qu'il était allé porter aux Hovas ont été repoussées.

Tous les Français résidant à Madagascar ont été invités à évacuer l'île et à venir se réfugier sous la protection des canons de notre flotte à Majunga.

On peut donc dire que dès aujourd'hui nous sommes en état de guerre ouverte avec les Hovas, et une brusque agression de ces derniers contre nos compatriotes pourrait ouvrir les hostilités dès demain.

Le *Temps* a publié un long article qui reflète la pensée du gouvernement, qui a été inspiré par lui, et les renseignements et les appréciations qui y figurent ont été fournis par le ministre des affaires étrangères. C'est en quelque sorte la préface à la déclaration de guerre au gouvernement hova.

« Nous aurions vivement désiré que le gouvernement hova, mieux éclairé sur nos intentions et sur son propre intérêt, donnât satisfaction aux légitimes demandes du gouvernement français, mais nous le désirions sans l'espérer. Tous ceux qui ont suivi avec attention les événements de Madagascar ne pouvaient se faire d'illusions sur la réponse que ferait la cour d'Emyrne, à une mise en demeure catégorique d'exécuter le traité du 17 décembre 1885, et de nous accorder les garanties nécessaires pour qu'il soit respecté à l'avenir.

Tous les efforts de nos résidents généraux qui se sont succédés à Tananarivo depuis 1886, ont été également inutiles; toutes leurs politiques, si différentes dans leurs moyens, ont abouti au même résultat: elles ont démontré l'irréductible volonté du gouvernement hova de repousser notre protectorat.

C'est en vain que l'accord du 5 août 1890 avec l'Angleterre, et du 17 novembre de la même année avec l'Allemagne, a reconnu « notre protectorat avec toutes ses conséquences » et a enlevé à la cour d'Emyrne l'appui sur lequel elle croyait pouvoir compter; sa résistance, un instant indécise, s'est affirmée plus violente que jamais.

En même temps, l'anarchie régnait en matresse dans la plus grande partie de l'île.

La sécurité de nos nationaux, comme des étrangers, était compromise. Nous nous trouvions aux prises avec les difficultés d'une situation dont nous avions assumé la responsabilité et que nous étions impuissants à faire modifier.

Il était du devoir de notre gouvernement de mettre un terme à un tel état de choses et d'obtenir les garanties indispensables pour en éviter le retour. Avant de recourir à la force, il fallait épuiser les chances d'une solution pacifique; il fallait en même temps, dans le cas où l'aveuglement du gouvernement hova nous forcerait à une rupture, songer à la sécurité des Français résidant à Tananarive et leur assurer les moyens les plus sûrs de rejoindre la côte, sans courir le danger d'être retenus comme otages.

Tel a été l'objet et le double but de la mission de M. le Myre de Vilers.

La première partie de sa tâche est finie: les négociations ont échoué. La seconde, celle de l'évacuation, s'accomplit à l'heure actuelle. Elle a été minutieusement préparée, car cette éventualité était malheureusement de celles qui devaient être prévues.

On ne peut que féliciter le gouvernement du soin méthodique qui a dicté les dispositions prises pour en assurer le succès: les hommes les moins valides, les Pères de la mission, les religieux sont partis les premiers, il y a quelques jours déjà, et ont trouvé des porteurs pour faire cette longue route de Tananarive à Tamatave, où ils ont pu arriver sans encombre.

Ils auront ainsi échappé aux fatigues et aux maladies qui firent de nombreuses victimes, en 1883, dans le terrible voyage d'un mois que dura l'exode des Français dans des circonstances analogues.

On ne pouvait songer à trouver des porteurs pour le détachement d'infanterie de marine et les fonctionnaires de la résidence générale. Obligés de faire la route à pied, ils ont pris le chemin de Majunga. Cette petite troupe comprend environ 125 hommes. Elle aura à franchir 250 kilomètres jusqu'à Mavetana, située au confluent de la Betsiboka et de l'Ikopa, et de là à parcourir les 200 kilomètres qui séparent Mavetana de Majunga, en descendant la rivière, qui est navigable.

M. le Myre de Vilers a tenu à honneur de partir le dernier, accompagné seulement de l'inspecteur des télégraphes, M. Courtadon, et de l'interprète M. Berthier. Il a pu sans nul doute trouver des porteurs, car la dépêche d'hier annonce son arrivée prochaine à Tamatave. Cette nouvelle a dû être télégraphiée de Beforona, sta-

tion télégraphique qui se trouve à peu près à mi-chemin de Tamatave et qui cessera de fonctionner après son passage. M. Courtadon aura certainement pris ses mesures pour mettre hors d'usage les appareils télégraphiques.

Nous avons le ferme espoir que M. le Myre de Vilers, qui aura eu l'honneur de présider à cette tâche délicate et périlleuse de l'évacuation, arrivera à Tamatave sans encombre et qu'une prochaine dépêche, attendue avec impatience, nous en portera l'heureuse nouvelle.

Nous ne serons pas renseignés avant quelque temps sur le sort de la colonne qui se dirige vers Majunga. Il faut compter qu'avec les nécessités d'une marche forcément peu rapide, elle mettra vingt-cinq jours environ pour arriver à la côte.

Toutes les précautions ont été prises pour assurer son ravitaillement le long de la route. Elle peut compter sur les concours qui lui viendra de Suberbierville, où M. Suberbie a donné les ordres nécessaires pour se porter au-devant d'elle, et lui fournir les secours en vivres et en porteurs dont elle aurait besoin. Elle est assez forte pour n'avoir rien à craindre des attaques des Fahavalos qui tiennent la région. Le seul passage qui puisse donner lieu à quelques inquiétudes est l'arrivée à Mavetana. Elle y trouvera le gouverneur Ramasombazaha, rappelé à la fin de l'année dernière sur la demande de M. Larrony, et que le premier ministre hova, au mépris de nos réclamations, vient de renvoyer à ce poste, où le maintient sa haine déclarée contre les Français.

On peut craindre, étant donné le caractère de Ramasombazaha, que des incidents se produisent à Mavetana; mais il faut espérer aussi que le gouvernement hova et ses fonctionnaires réfléchiront aux conséquences que peut avoir pour leur pays une rupture définitive avec la France.

La cour d'Emyrne pourra profiter du délai qui s'écoulera jusqu'à ce que l'évacuation soit terminée pour tenter de revenir sur ses premiers refus. C'est ce qui doit amener l'opinion publique à envisager avec patience la situation et à attendre le moment où le gouvernement saisira les Chambres des résolutions que comportent la dignité et l'intérêt de la France.

Pour l'instant, nos préoccupations les plus vives doivent se porter sur ceux de nos compatriotes qui se rendent maintenant à Majunga. Nous savons que ce sont des hommes jeunes, résolus, animés du même esprit patriotique, depuis les plus hauts fonctionnaires de la résidence jusqu'au plus modeste soldat de l'escorte.

Nous avons confiance en voyant à leur tête deux hommes comme MM. Ranchot et d'Anthouard qui, depuis huit années qu'ils résident à

Madagascar, ont donné des preuves répétées de sang-froid, de décision et de courage. Nous accompagnons de tous nos vœux la petite troupe qui ramène à travers un pays difficile et dans une marche périlleuse, le pavillon dont elle a la garde.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 6 novembre 1894

Au début de la séance, M. Dupuy, président du conseil, dépose une demande de crédit de 1,200,000 francs pour indemniser les populations du Nord de la France victimes des récentes inondations.

La demande de crédit déposée par le gouvernement est renvoyée à la commission du budget.

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Le Hérisse sur le renvoi anticipé d'une portion des classes de 1891 et 1892.

Le général Mercier déclare que le gouvernement est prêt à la discussion immédiate.

La discussion immédiate est ordonnée.

M. Le Hérisse. — Si pour maintenir sous les drapeaux les effectifs nécessaires il fallait ouvrir de nouveaux crédits, pourquoi le ministre ne les a-t-il pas demandés au Parlement? Celui-ci ne les aurait pas refusés. Au lieu de les demander, le ministre a pris des mesures qui ont pour conséquence d'affaiblir les effectifs réels, et ces mesures, la commission les juge inopportunes et illégales.

Le général Mercier, ministre de la guerre, répond: Par suite de la recommandation faite aux conseils de révision de se montrer plus sévères, le nombre des recrues à incorporer cette année augmentera, de 14,000 hommes notre effectif total sur le pied de paix. Dans les limites tracées par le budget, il fallait donc faire place à ces nouvelles recrues en congédiant par anticipation un nombre correspondant de soldats libérables.

On l'a fait avec toutes les précautions nécessaires et la Chambre peut être persuadée que la force de notre armée n'a subi aucune diminution.

M. Rouanet adresse à M. le Ministre des Finances, qui l'accepte, une question relativement à l'époque à laquelle le gouvernement présentera le projet de loi relatif à la Banque de France.

Il estime que la question est assez grave pour que l'on n'accuse pas la Chambre à la nécessité de discuter à la veille du jour où le privilège de la Banque expirerait, ce qui la mettrait dans l'obligation de voter purement et simplement le renouvellement du privilège.

Or, il faut que l'on puisse étudier complète-

Planette étendit la main vers un bouquet de bois.

— Voilà Romaz! dit-elle.

Dix minutes plus tard, la calèche s'enfonçait dans une sorte d'avenue au fond de laquelle une large touffe grise trouvait le vert des arbres. Les roubines couraient de chaque côté du chemin; sur leurs bords, un épais gazon. La voiture contourna une pelouse, où plantes et arbustes croissaient au hasard. Le mas apparut: construction vaste, sans art, sans goût, élevée d'un seul étage, jaunie, effritée même par endroits; mais un superbe manteau sur ses murailles, clématite, jasmin de Virginie, rosiers du Bengale, chèvre-feuilles, tout cela entremêlé de vignes, de lierre, de glycines aux grappes mauves, de volubilis noancés. — Planette fit arrêter la calèche devant un bâtiment d'avant-garde qui semblait une dépendance.

— Hé! la tante (fermière)! cria-t-elle. A cet appel, une vieille femme, soulevant le rideau de toile verte qui masquait la porte, se montra sur le seuil.

— La tante, répéta Planette en sautant à terre, c'est M. Bodin.

Pendant que la paysanne stupéfaite s'empressait auprès de Pierre, Planette s'était éancée dans la maison. Elle en ressortit aussitôt. Au son tour, misé Feréol était descendue.

— Allons, adieu! lui dit Planette; bonjour au capitaine!

— Mais ma voiture va vous mener, s'empressa de dire Pierre.

Misé Feréol refusant, il se tourna vers Planette, comme son amie s'éloignait.

— Et vous! demanda-t-il en la voyant rester.

— Moi je suis arrivée, je suis chez moi, répliqua-

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 4

## MISÉ FERÉOL

Par JACQUES VINCENT

## II

— A peu près le même âge, répondit Planette; j'ai dix-huit ans, Albine en a vingt. Et vous?

— Oh! moi, je suis le vieillard, répliqua-t-il. J'ai vingt-huit ans.

— Déjà?

— Comment? ça vous étonne.

— Oui.

— Est-ce un compliment?

— Les filles n'en font pas aux garçons.

— Pour une fois!

— Faut-il dire la vérité?

— Tout entière et en buvant encore ce verre de Porto.

Elle vida son verre, et passant sa langue rose sur ses lèvres humides:

— Eh bien! vous n'avez pas du tout les manières d'un homme; vous avez plutôt l'air d'un garçonnet. Ça ne vous fâche pas!

— Pas du tout! Et si j'avais dix ans de plus, j'en serais même très flatté.

La curieuse Planette ramena bientôt l'entretien sur la vente de Romaz, qui semblait l'intriguer particulièrement. Pierre ayant prononcé le nom de son acquéreur:

— Comment! c'est M. Rémond! s'écria-t-elle. Tant mieux! j'avais déjà peur.

— Pourquoi? demanda-t-il. Pourquoi?

— Eh! répliqua-t-elle avec un sourire malin, nous autres paysans, nous aimons surtout les gens du pays. Après ça, au fond, ça m'est bien égal.

Mais l'autre était partie. Dans le flux de ses paroles, elle jeta ces mots:

— M. Rémond a une demoiselle, n'est-ce pas Albine?

A cette question, misé Feréol, sortant de sa réserve silencieuse, entama le plus gracieux éloge de la jeune fille.

Pierre écoutait avec un hypocrite intérêt. L'expression ardente de ces yeux noirs, l'éclat de ces dents blanches, le chant de la voix, modifiée comme une voix italienne, alerte et enjouée comme un gazouillement, le ravissaient.

Il fallut songer à poursuivre la route. Ils remontèrent en voiture. Pierre affectant avec misé Feréol des allures de séducteur, il la vit bientôt se refroidir. A un moment, comme il essayait de lui prendre la main, elle la retira, presque fâchée.

— Vous, vous êtes une coquette, dit-il. Parions que vous n'êtes pas si difficile avec les gens du village.

Après Albarion, l'aspect du pays change brusquement. La terre de désolation commence. Plus d'arbres, quelques frères tamaris, quelques rares touffes d'ormeaux nains. Plus de massets, plus de bergeries, mais de nombreuses manades parcourues au hasard; parfois, le *tibanéau* au toit bas et pointu d'un *guardian*. Le chemin inégal, plein d'ornières, se rétrécit; c'est le désert, enfin, le marais glauque coupé çà et là par la *sansouïre*



ment toutes les questions qui se rattachent à la Banque de France; savoir si on constituera une Banque d'Etat ou une Banque nationale; enfin tout ce qui touche à l'organisation du crédit public.

L'orateur demande au Ministre d'indiquer à quel moment la Chambre sera en mesure d'aborder cette discussion.

M. Poincaré, ministre des Finances, répond que le gouvernement déposera le projet de façon que la discussion puisse être complète, loyale et sérieuse.

L'incident est clos.

M. Gauthier (de Clagny) a adressé à M. le Ministre des Travaux publics une question sur le chauffage des wagons de la Compagnie de l'Ouest.

M. Barthou, ministre des Travaux publics, a répondu que la Compagnie avait pris les mesures nécessaires pour que tous les wagons fussent chauffés dès le 15 novembre sur la ligne de Versailles et le 15 décembre sur la ligne de Saint-Germain et les autres.

M. Gauthier (de Clagny) en a pris acte et l'incident a été clos.

### L'interpellation de M. Hugues

La Chambre a ensuite abordé la discussion de M. le vicomte d'Hugues sur les jeux de Bourse et les réassurances générales.

L'orateur a développé son interpellation en usant surtout d'attaques directes et passionnées contre les financiers de race juive.

A Droite, au Centre et à Gauche, on n'est pas arrivé à comprendre exactement le sens des paroles de l'orateur, qui a su cependant se faire rappeler deux fois à l'ordre par M. Burleau.

Après une courte réponse de M. Poincaré, ministre des Finances, l'ordre du jour pur et simple est adopté.

La séance est renvoyée à jeudi.

## SENAT

Séance du mardi 6 novembre 1894

L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions du rapport fait par M. Jean Dupuy, au nom de la commission de l'Algérie, sur la situation des officiers ministériels.

Le rapporteur fait l'exposé de la situation actuelle des officiers ministériels en Algérie et des modifications que la commission propose d'y apporter.

Il paraît que les produits des charges d'officiers ministériels sont, en Algérie, fort élevés. Ainsi, tandis que les notaires gagnent en moyenne, en France, 10,000 et quelques francs, ils gagnent, en Algérie, près de 23,000 francs.

Une modification s'impose. Comment la faire? Plusieurs moyens se présentent. La commission du Sénat préfère celui qui consiste à établir des droits proportionnels sur les produits des charges. Le rapporteur espère que le Sénat ratifiera cette proposition.

Après une discussion à laquelle prennent part le rapporteur, M. Jacques, sénateur de l'Algérie, et M. Chambon, gouverneur général, M. Jean Dupuy dépose l'ordre du jour suivant :

Le Sénat, prenant acte des conclusions de la Commission, des déclarations du gouvernement et des débats, approuvant le principe d'une réforme à la situation actuelle des officiers ministériels en Algérie, renvoie au gouvernement l'examen de cette question.

Cet ordre du jour est adopté.

t-elle en riant.

— Chez vous ?

— Votre servante, monsieur Bodin; je suis la fille de votre *baille* (fermier), ajouta-t-elle avec une gentille révérence et en faisant sonner un trousseau de clefs qu'elle avait déjà suspendu à sa ceinture.

— Voyez-vous l'effrontée qui s'est jouée de moi!

L'arrivée du seigneur avait en quelques minutes révolutionné le mas. A la voix de la tante et de Planette, deux gars, occupés à serrer de la luzerne, s'étaient approchés pour prendre les bagages. Un peu remis d'une si étourdissante surprise, la mère Isoarde avait entraîné Pierre dans sa maison, le forçant à s'asseoir, tandis qu'on courait chercher le *baille*. Debout, en face de lui, elle le contemplant avec un sourire de ravissement. Une seule fois, il était venu au mas, à l'âge de trois ans. Et la bonne tante se complaisait à retrouver dans le jeune homme tous les traits de l'enfant. Puis la ménagère s'inquiéta bientôt. Pourquoi n'avait-il pas averti? Au fond de ce pays perdu, les provisions étaient difficiles. Le boucher de Saintes ne tuait qu'une fois par semaine. Le *baille* étant survenu, les étonnements recommencèrent. Durant ces discours, un gros chien jappait autour du maître, le flairant presque comme un ami; un chat blanc, pelotonné sur l'appui de la croisée regardait de ses yeux ronds; une pie apprivoisée sautillait, jaccasant en patois.

Pierre retrouvait au fond de sa mémoire certains vers de l'*Odyssée* qui semblaient lui retracer sa propre situation. Il se faisait l'effet d'Ulysse reconnu par sa nourrice. Enfin, il coupa court, en alléguant sa fatigue.

## INFORMATIONS

### La France aux obsèques du Tzar

Le gouvernement aurait désigné comme envoyés extraordinaires aux obsèques du tsar, qui sont fixées au 20 courant, le général de Boisdeffre, chef d'état-major au ministère de la guerre et l'amiral Gervais, commandant l'escadre de réserve de la Méditerranée.

Le général Berruyer accompagnerait cette délégation pour représenter plus particulièrement le président de la République.

Dans les cercles politiques, ces choix paraissent être approuvés sans réserve.

### Les Préparatifs des Funérailles

Livadia, 7 novembre.

L'église a été magnifiquement décorée pour l'exposition du corps de l'empereur Alexandre III.

On a élevé à Yalta un superbe arc de triomphe, et l'on a construit un pont richement orné pour l'embarquement de la dépouille mortelle du souverain, qui aura lieu demain.

Le corps arrivera demain, dans l'après-midi, à Sébastopol.

Le convoi funèbre arrivera à Saint-Petersbourg le 13 novembre.

### NICOLAS II

Le nouvel Empereur ne cache pas ses sympathies pour la France. Il dit à son entourage que les manifestations françaises le touchent profondément, bien qu'elles ne l'étonnent pas. « C'est l'esprit et le cœur de mon père qui ont scellé notre union avec la France. Cette union restera donc indissoluble tant que je vivrai. »

### L'empoisonnement du Tzar

Milan, 5 novembre, soir.

Un des chefs du nihilisme russe, le prince Pierre Alissoff écrit de Genève au *Secolo*, de Milan :

« Vos nouvelles sur l'attentat de Borki et sur l'empoisonnement du Tzar sont parfaitement exactes. Aujourd'hui, (le 31 octobre) nous avons reçu de source révolutionnaire au-dessus de toute suspicion, la confirmation que le Tzar a été empoisonné avec de petites doses de phosphore. L'empoisonnement a commencé à la date solennelle du 1<sup>er</sup> mars et les sauveurs de la Russie sont, aujourd'hui, à l'abri de tout danger. »

### Attentats anarchistes à Londres

Londres, 5 novembre.

L'explosion d'une bombe s'est produite, à onze heures du soir, devant une maison portant le numéro 2, de Tilney Street, quartier d'Hydepark. Il n'y a aucun blessé, mais l'alarme a été vive dans le quartier; toutes les vitres du voisinage ont été brisées. Le perron d'une maison a été endommagé. Quelques fragments de la bombe ont été recueillis.

On croit que l'attentat visait le juge Hawkins récemment appelé à juger divers anarchistes et demeurant au numéro 5 de la rue Tilney.

### Le cas du traître Dreyfus

Devant les preuves matérielles et accablantes qui ne pouvaient laisser aucun doute sur sa culpabilité, le capitaine Alfred Dreyfus a fait des aveux complets.

### Sur un signe du baille, Planette se leva.

— Si vous voulez bien, monsieur Bodin, dit-elle, je vais vous conduire.

Tout en marchant à côté de la jolie Camargoise, Pierre causait de choses et d'autres. Tout à coup, au bout d'un instant :

— Qu'est-ce que c'est donc que cette mi-sé Feréol? demanda-t-il.

— C'est la fille du capitaine.

— Quel capitaine?

— Comment! quel capitaine? mais il n'y en a qu'un... le capitaine Feréol. Tout le monde le connaît.

— Pas à Paris, je vous assure, répliqua-t-il en riant.

— C'est juste. Eh bien! c'est un ancien marin. Il a même commandé un navire de votre grand père, Elie Bodin.

— Et il habite près d'ici?

— Il habite les Saintes.

Ils avaient atteint le mas. Planette en ouvrit la porte toute grande, traversa la vestibule et monta rapidement l'escalier. Pierre la suivait. En moins d'une minute, elle eut donné du jour à l'appartement du grand-père.

— On tâchera de vous faire dîner dans une heure, M. Bodin.

Resté seul, tandis que le valet de chambre installait les bagages, le jeune homme se mit à visiter son logis. Rien de triste dans ces vastes pièces propres, rangées, inondées de clarté. Néanmoins, il se sentait repris de mélancolie. Qu'allait-il faire de son isolement?

— Bah! se dit-il, en tâchant de se résigner, c'est quelques jours à passer dans ce trou.

Le misérable a vendu le plan établissant les positions de l'artillerie de 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> corps, en cas de guerre avec l'Italie.

De plus, il a communiqué les noms de quelques officiers en mission secrète à l'étranger. Ces noms, il ne les connaissait que par l'indiscrétion de camarades attachés à ce service spécial, sans défiance devant lui.

C'est un agent à la solde de la France qui le premier donna l'alarme et affirma que certain document se trouvait en Italie.

Ce document appartenait au premier bureau du Ministère de la Guerre, bureau de la mobilisation, et spécialement du service du capitaine Dreyfus, on lui tendit un piège, le traître s'y laissa prendre. On remit au capitaine et à lui seul, plusieurs pièces, donnant naturellement des renseignements inexacts. Ces pièces, ou les copies de ces pièces, allèrent retrouver le premier document.

C'est alors que l'arrestation du capitaine Alfred Dreyfus fut décidée. Disons cependant qu'au Ministère de la Guerre d'aucuns étaient d'avis d'étouffer ce scandale; mais cette opinion ne prévalut pas devant l'opposition énergique du général de Boisdeffre, chef de l'état-major général, et l'affaire suivit son cours.

Pour terminer, un renseignement aussi curieux que triste: sait-on quelle est la somme dont dispose le ministère de la Guerre pour son service de renseignements? *Cinq cent mille francs.*

En Allemagne, cinq millions sont affectés au même service.

### CHINE & JAPON

Londres, 7 novembre.

On télégraphie de Tien-Tsin au *Times* :

Les représentants des puissances se sont réunis samedi à l'Office des Affaires étrangères pour entendre les explication du gouvernement chinois sur la situation des affaires.

### MADAGASCAR

Le *Figaro* publie sous la signature de M. Maguard la note suivante, qui mérite une sérieuse attention :

J'ai sous les yeux un travail très précis, très serré, rédigé par un officier qui a demandé à faire partie de l'expédition, qui ne lui est pas hostile, par conséquent, mais qui a étudié le terrain et qui voudrait voir les Chambres ne se prononcer qu'en connaissance de cause. Voici le résumé de ses observations :

« Il faudra employer au moins 3,000 hommes à la garde des communications et à l'escorte des convois; l'absence de tout moyen de transport dans le pays (il n'y a à Madagascar ni mulets ni chameaux) obligera à recourir aux porteurs, moyen aléatoire, et aux mulets en nombre suffisant pour attendre que la route soit praticable aux voitures ou puisse être longée par un Decauville à chevaux. »

« Dans les conditions qui précèdent, et abstraction faite de la résistance possible de l'ennemi, il ne faut guère compter avancer de plus de quatre kilomètres par jour en moyenne, c'est donc de trois à quatre mois qu'il faudra pour atteindre Tananarive. Là on doit compter sur une résistance sérieuse; la ville est fortifiée, armée de 102 canons; sa position est des plus fortes. Les Hovas, peu aptes à la guerre de campagne, y concentreront toutes leurs forces et leurs moyens. Il faut attaquer cette capitale avec des moyens suffisants: 15,000 hommes et plusieurs batteries de »

### IV

Pierre s'éveilla de grand matin. Un bourdonnement de ruche, les mille bruits de la basse-cour, des chansons d'un rythme bizarre, tout à Romaz s'animait dès l'aube. Il se leva, s'habilla et descendit. Le *baille* et la tante l'attendaient pour faire défiler devant lui tout le cortège des gens: garçons de ferme, charretiers, bouviers, paludiers, bergers et *guardians*.

Le plan d'un mas de Camargue est chose singulière et compliquée. L'isolement des fermes, la difficulté des communications par ces chemins que la moindre pluie effondre, l'immense étendue de chaque tènement, nécessitent une installation qui réponde à tous les besoins d'un personnel nombreux. Romaz formait presque un hameau: écuries, étables, celliers, laiterie, fromagerie, tout cela groupé, contigu.

De ci, de là, des débris de ruines romaines: tronçons de fûts, de colonnes de chapiteaux, statues mutilées, bas-reliefs, indifféremment employés aux usages les plus vulgaires. Les écuries seules arrêtaient Pierre. A midi, harrassé, il revint déjeuner. Sa sieste faite, il ne sut plus qu'imaginer pour remplir son temps. L'ennui commençait, lourd, irritant, et il avait peut-être deux semaines à mener pareille vie. Par bonheur, avant le soir, on lui apprit qu'il y avait chasse superbe sur les étangs. La perspective de cette distraction le consola. Cependant, au bout de deux jours, il était las de courir seul pour abattre des canards. Planette disant merveille des Saintes, l'idée vint à Pierre de visiter l'endroit. Ordre fut donné d'atteler la carriole, et il partit avec le

90 millimètres ne seront pas de trop.

» En résumé, les 12,000 hommes, avec de l'artillerie de montagne que l'on prévoit, seront insuffisants; il faut tabler sur 18,000 ou 20,000 hommes (dont 3,000 ou 3,500 pour garder la ligne de communications), de manière à présenter 15,000 combattants en ligne à Tananarive, défalcation faite des pertes subies antérieurement.

» Il faudra un matériel considérable pour organiser le ravitaillement et les évacuations, et créer des stations sur la route à suivre. Ce matériel devra être rendu à pied d'œuvre à Majunga avant le débarquement du corps expéditionnaire.

» Nous n'avons pas touché à la question d'argent, un spécialiste aura vite établi le budget de l'expédition. Ces choses, évidemment connues de quelques-uns, ne doivent pas être cachées au public qui paie et qu'on flatte d'illusions, je n'ose dire de mensonges. »

Du *Temps* :

Notre correspondant de Madagascar nous adresse la dépêche suivante, *via* Zanzibar, qui confirme les nouvelles que le ministère des affaires étrangères a reçues par télégramme expédié de l'île Maurice :

» Zanzibar, 5 novembre.

» A l'ultimatum signifié au gouvernement hova par notre envoyé extraordinaire, M. Le Myre de Vilers, le premier ministre a répondu qu'il ne se soumettrait qu'à la force.

» L'évacuation a lieu, les communications télégraphiques sont supprimées entre Tananarive et Tamatave. »

## CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

### Nouvelles militaires

Par décision ministérielle du 31 octobre 1894, M. Fusil, capitaine au 84<sup>e</sup> de ligne, passe au 7<sup>e</sup> de même arme.

On nous annonce que la commission d'étude des travaux nécessaires à l'aménagement des salles militaires de l'hôpital mixte de Cahors doit se réunir le lundi 12 novembre, dans la salle des séances de la commission administrative de cet établissement.

Cette commission sera présidée par M. le général Combarieu, commandant la 65<sup>e</sup> brigade.

Le 7<sup>e</sup> de ligne recevra, le 13 novembre, 500 jeunes soldats de la subdivision de Cahors, ne devant faire qu'un an de service. Le 16 il recevra de la subdivision d'Agen un détachement de 350 jeunes soldats des classes 1892 et 1893 devant rester sous les drapeaux pendant 2 ou 3 ans.

Par suite de la mort de l'empereur de Russie, les concerts militaires donnés par l'excellente musique du 7<sup>e</sup> de ligne, sont suspendus jusqu'après les obsèques.

### Nos compatriotes

Notre compatriote, M. Jules Combarieu, professeur de rhétorique au Lycée d'Orléans, agrégé et docteur ès-lettres, vient d'être appelé à Paris, à la chaire de 3<sup>e</sup> du Lycée Louis-le-Grand.

### baille.

Il n'est pas au monde un trou plus affreux que ce pauvre village des Saintes-Maries. On y arrive par une route mal tracée, souvent impraticable, qui s'allonge à travers le marais immense de la Grand-Mar. Un amas de maisons chétives. Ni arbres, ni jardins, ni verdure; une seule rue ou plutôt une longue rue; elle aboutissait à la mer. La carriole s'arrêta devant l'auberge; un rassemblement se forma. Pierre descendit au milieu de ces sauvages qui le dévisageaient de leurs regards à la fois curieux, stupides, atones. L'aubergiste, accouru en hâte, ouvrit la porte du cabaret: une salle peinte en bleu, au plafond bas, et, malgré les toiles épaisses qui masquaient les fenêtres, des nuées de mouches d'une prodigieuse grosseur. Pierre recula épouvanté et s'enfuit.

Les Saintes, pourtant, possèdent une église cédébère. On sait le culte des gens de Provence pour les trois Marie. La tradition rapporte que, chassées de Béthanie, Marie Salomé, sœur de la Vierge, Marie Jacobé et Marie Sara, leur servante, s'étant sauvées en barque, une tempête les jeta sur cette grève déserte. Elles y restèrent et y moururent. Un sanctuaire fut bâti sur l'emplacement même de leurs tombeaux. Leurs reliques, précieusement gardées dans les châsses, ne sont exposées que durant les huit jours du pèlerinage, où se presse, chaque année, une foule innombrable, mêlée de bohémiens dont Sara est la patronne. Pierre visita les trois tabernacles, écouta le long récit du sacristain, but un verre d'eau du puits miraculeux; enfin, ayant tout vu, il flânait sur la place, quand une jeune fille passa devant lui.

(A suivre).



**Le logement des institutrices**

Sur le rapport du ministre de l'instruction publique, le président de la République vient de prendre, à la date du 25 octobre, le décret suivant relatif au logement des institutrices et des institutrices.

Art. 1<sup>er</sup>. — Le logement convenable, tel que l'a prévu l'article 48 de la loi du 25 juillet 1893, doit se composer au minimum :

1<sup>o</sup> Pour un instituteur, marié ou non, placé à la tête d'une école primaire élémentaire :

Dans les communes de moins de 12,000 habitants, d'une cuisine-salle à manger et de trois pièces à feu ;

Dans les communes de 12,000 habitants et au-dessus, d'une cuisine, d'une salle à manger et de trois pièces à feu ;

2<sup>o</sup> Pour tout adjoint titulaire ou stagiaire, marié, et pour tout instituteur placé à la tête d'une école de hameau :

D'une cuisine-salle à manger et de deux pièces à feu ;

3<sup>o</sup> Pour tout adjoint célibataire, titulaire ou stagiaire :

De deux pièces, dont une à feu ;

4<sup>o</sup> Pour les directeurs et directrices des écoles primaires supérieures :

D'une cuisine, d'une salle à manger, de trois pièces à feu ;

5<sup>o</sup> Pour les instituteurs adjoints, mariés, des écoles primaires supérieures :

D'une cuisine, d'une salle à manger, de deux pièces à feu ;

6<sup>o</sup> Pour les instituteurs adjoints célibataires, des écoles primaires supérieures :

De deux pièces à feu.

Tous les maîtres désignés ci-dessus auront à leur disposition soit une cave, soit un débarras servant de cellier et de bûcher, ainsi que l'usage de privés.

Art. 2. — Les dispositions de l'article 1<sup>er</sup> sont applicables aux institutrices exerçant dans les écoles de filles ou dans les écoles maternelles. Toutefois, toute adjointe célibataire, titulaire ou stagiaire, a droit à une cuisine distincte.

Art. 3. — Les prescriptions du présent décret sont applicables à tous les projets de constructions scolaires qui, à l'avenir, seront soumis à l'approbation ministérielle et pour lesquels les communes demanderont le concours de l'Etat.

**Contravention**

Une affiche sur papier blanc et non timbrée a été arrachée, hier matin, par les agents de police, rue Nationale, où elle avait été placardée.

Cette affiche informait les « fidèles que, le 15 courant, dans l'église des religieuses carmélites, on célébrerait la fête de Sainte-Thérèse. »

**Examen du brevet supérieur**

L'examen du brevet supérieur a eu lieu à Cahors le 5 et le 6 novembre.

Aucun candidat n'a été déclaré admissible.

**Orphelinat de l'enseignement primaire**

Mlle Nates, fille d'un instituteur décédé, demeurant à Varaire, vient d'obtenir de l'œuvre de l'enseignement primaire un secours de 90 fr.

**Orphéon de Cahors**

Nous sommes heureux d'annoncer que, dans sa dernière séance, le Conseil d'administration de l'orphéon a décidé de donner le premier des concerts offerts aux membres patrons et dames patronesses, vers le 10 ou le 15 décembre prochain, dans la salle du théâtre.

Ce concert sera spécialement donné au bénéfice de la souscription ouverte par la municipalité pour le vaccin du croup.

Dès que le programme sera définitivement arrêté, nous nous ferons un plaisir de le faire connaître à nos lecteurs.

**Réunion des patrons coiffeurs de Cahors**

Messieurs les patrons sont invités par la commission provisoire, à se rendre, le vendredi 9 courant, dans une des salles de l'hôtel-de-ville, à 9 heures du soir.

Ordre du jour : Questions diverses.

Le Secrétaire,  
A. MALIRAT.

**A l'Elysée**

Le Président de la République a reçu hier matin MM. Secrétat, président de l'Union fédérale des Sociétés de gymnastique de France, et Paradol, secrétaire de l'Union, qui l'ont invité à présider le prochain concours fédéral à Périgueux, en 1895.

M. Casimir-Périer leur a fait espérer qu'il assisterait à cette solennité.

**Conseil municipal de Figeac**

Dans sa séance du 2 novembre courant, présidée par M. Malrieu, 1<sup>er</sup> adjoint au maire, le conseil municipal de notre ville a envoyé à M. le préfet du Lot, pour être transmise à Sa Majesté l'impératrice de Russie, l'adresse suivante :

« Le conseil municipal de Figeac, sous le coup

de la tristesse profonde provoquée dans la population par la mort de l'empereur Alexandre III, adresse à Sa Majesté l'impératrice de Russie l'hommage de ses respectueuses condoléances et l'expression de la patriotique affection qu'il éprouve en présence du malheur qui frappe à la fois la famille impériale, le peuple russe et la nation française. »

**Baccalauréat ès-lettres**

Voici les sujets de composition donnés hier, aux candidats de baccalauréat ès-lettres : (session de novembre.)

**I**

Prévoit Paradol, opposant les historiens anciens aux historiens modernes, a dit : l'histoire antique est un art bien plus qu'une science, un récit plutôt qu'une explication, une leçon plus encore qu'un récit. Développer ce jugement en l'expliquant par des exemples.

**I**

Richelieu, en arrivant au ministère, en 1624, expose à Louis XIII son programme de gouvernement.

**III**

Fénelon répond à ceux qui l'accusent d'avoir fait dans le *Télémaque* la satire du gouvernement de Louis XIV.

Il est surpris du reproche qu'on lui adresse. Le *Télémaque* est un ouvrage d'éducation, non une satire. Il s'est proposé d'inspirer à son élève le goût de l'antiquité et l'amour de la vertu. Ce n'est pas sa faute si la peinture de ce qui devrait être semble la critique de ce qui est. Il souhaite que ceux qui l'accusent aient le même respect que lui pour la majesté royale et le même amour pour la patrie.

**Le port de la pelisse dans l'armée**

Par décision du ministre de la guerre, le port de la pelisse, qui est facultatif pour les officiers montés, le sera désormais pour tous les officiers montés ou non.

**Plants américains**

Les propriétaires du département du Lot sont informés que le comité central d'études et de vigilance contre le phylloxéra tient à leur disposition des plants américains provenant des pépinières départementales, aux conditions suivantes :

Boutures. — Herbeumont, le cent, 0 fr. 50 ; jacquez, 0 fr. 50 ; riparia, (toutes variétés) ; 0 fr. 25 ; rupestris, 0 fr. 50 ; solonis, 0 fr. 50 ; vialla, 0 fr. 50 ; yorkis madeira, 0 fr. 50 ; Noah 0 fr. 50.

Les demandes devront être adressées à M. le directeur des pépinières départementales, rue Sainte-Claire, à Cahors, avant le 1<sup>er</sup> décembre prochain dernier délai ; elles devront mentionner le nombre et la nature des plants et indiquer les variétés désirées ; elles seront en outre, accompagnées de l'avertissement pour l'acquit des contributions directes que le demandeur aura reçu au commencement de la présente année ou, à défaut, d'un extrait du rôle de l'impôt foncier délivré par le percepteur.

Les plants accordés seront livrés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1895, au siège des pépinières rue Sainte-Claire, à Cahors, moyennant le versement du prix entre les mains du directeur de ces pépinières.

Toutefois les personnes qui désireront recevoir leurs plants à domicile devront envoyer au préalable au directeur des pépinières (même adresse), le montant des frais de vente et d'emballage.

Après le 15 février, les plants qui n'auront pas été réclamés pourront être distribués à d'autres agriculteurs.

Le comité ne prend l'engagement de remplir les commandes que dans la mesure des plants dont il pourra disposer.

**Statistique de la boucherie**

Voici le chiffre des animaux abattus pendant le mois d'octobre dernier pour le compte de la boucherie cadurcienne.

Bœufs, 41 ; vaches, 39 (dont 31 pour la troupe) veaux, 127 ; moutons, 627 ; porcs, 38 ; chevaux, 2 ; ânes, 3 ; soit, au total, 877 animaux.

**Foire de Cahors**

La foire du 3 novembre a été assez importante, les divers marchés étaient assez bien garnis.

Les cours des bestiaux et des diverses denrées ont été les suivants :

Bœufs ou vaches amenés 400 environ. Ceux destinés à la boucherie se sont vendus à raison de 36 à 38 fr. les 50 kilos. Veaux gras à 0,95 le kilo. Attelages cours des derniers marchés.

Porcs gras amenés, 20 environ, vendus à raison de 45 à 48 fr. les 50 kilos, Porcelets, cours des derniers marchés.

Moutons ou brebis amenés 500 environ. Ceux destinés à la boucherie se sont vendus de 0,70 à 0,75 le kilo. Il y avait une légère hausse sur les brebis pour l'élevage.

Blé en vente 200 hectolitres, vendus 180, prix moyen 15 fr. 75 l'hectolitre. Maïs en vente 380 hectolitres, vendus 156, prix moyen, 10 fr. l'hec-

tolitre. Noix, 80 hectolitres, vendus à raison de 15 fr. l'hectolitre.

Pommes de terre, vendues 2 fr. 50 les 80 litres.

Volailles grasses et poulets, de 0,65 à 0,75 le demi-kilo ; oies grasses, de 0,75 à 0,80 le demi-kilo ; lapins privés, 0,45 le demi-kilo ; œufs 0,90 et 0,95 la douzaine.

Il n'y a pas eu de vols ni d'accidents.

**Les Prévoyants de l'Avenir**

*Société civile de retraites*

Nombre d'adhérents, 185,000.  
Avoir social au 30 septembre 12,697,456 fr. 05  
— au 31 octobre 12,930,408 fr. 37

Le Président de la section de Cahors a l'honneur de rappeler que les adhésions souscrites le premier dimanche de décembre partent du premier janvier de la même année.

**Tribunal correctionnel de Gourdon**

M. COCULA, MAIRE DE SAINT-GERMAIN, CONTRE « L'AVENIR GOURDONNAIS »

L'*Avenir Gourdonnais* avait reproché à M. Cocula d'avoir approuvé l'acte criminel de Ravachol.

Pour cela M. Cocula lui intente un procès, et M<sup>e</sup> Pauliac, son défenseur, développe des conclusions tendant à demander 2,000 fr. de dommages-intérêts.

M<sup>e</sup> Landre, défenseur du journal, a plaidé l'incompétence du tribunal, disant que l'article en question visait l'homme public et non l'homme privé.

M<sup>e</sup> Pauliac a demandé au tribunal de se déclarer compétent et de juger l'affaire au fond.

Le tribunal ordonne la remise des pièces du procès sur son bureau, et renvoie le prononcé du jugement de compétence à une audience ultérieure.

**XIII<sup>e</sup> Exposition de Bordeaux, 1895**

Le Règlement général de l'Exposition publié au mois de janvier dernier, portait (Art. 3<sup>e</sup>), que les demandes d'admission d'exposants devaient parvenir au Secrétariat général de la Société Philomatique avant le 1<sup>er</sup> octobre 1894.

Nous rappelons que cette date a été modifiée et que le délai de réception de ces demandes a été reporté jusqu'au 31 décembre 1894.

Il importe néanmoins, que les personnes désireuses de figurer à l'Exposition de Bordeaux se fassent connaître dans le plus bref délai possible, en envoyant dès maintenant leur bulletin de demande d'admission revêtu de toutes les indications susceptibles de fixer la Société Philomatique sur leurs intentions, notamment au sujet de l'espace et des emplacements qu'elles désirent occuper.

Ces bulletins, ainsi que tous autres documents, sont tenus à la disposition des intéressés dans les bureaux de la Société, 4, cours du XXX-Juillet, ou leur seront expédiés sur demande adressée au Secrétariat général.

**THÉÂTRE DE CAHORS**

**Vendredi 9 Novembre 1894**

Une seule représentation de l'immense succès

**JEANNE D'ARC**

Pièce historique en 5 actes, par Du Pierriez

La Direction n'a rien épargné pour donner à cette représentation l'éclat qu'elle comporte. Ses précédentes tournées sont une garantie pour le public.

Jeanne d'Arc sera représentée de façon à donner entière satisfaction au public. Les costumes, les armures, tous les accessoires, jusqu'au bûcher qui s'embrase au dernier acte. — Tout est reproduit avec la plus grande fidélité. L'armure de Jeanne d'Arc est rigoureusement exacte. — La bannière déposée à Notre-Dame de Paris a été fidèlement copiée.

Quant aux artistes, soigneusement choisis, ils assurent à l'œuvre une bonne interprétation.

La pièce est dégagée de toute longueur, l'action y marche rapide, jusqu'au dénouement. Rien n'a été omis ; tous les faits historiques, ainsi que toutes les phrases de Jeanne, recueillies par nos plus scrupuleux historiens, y sont reproduits. C'est un véritable spectacle de famille, rare par ce temps de productions bizarres.

**FAITS DIVERS**

**Un colonel attaqué dans un train**

Nantes, 6 novembre, 5 h. soir.

Le lieutenant-colonel Zimmer était parti de Bordeaux hier soir par l'express à 8 h. 25 ; il était en civil et seul dans son compartiment jusqu'à Saintes, où un homme paraissant âgé de trente ans, d'une figure peu sympathique et complètement vêtu de noir, monta dans le compartiment.

Le train qui va de Clisson à Nantes sans arrêt venait de brûler la station de Gorges, lorsque

le colonel vit son compagnon de voyage se lever et se précipiter sur lui un rasoir à la main ; en même temps, il se sentait blessé au cou. De la main droite M. Zimmer saisit l'arme du meurtrier, se coupant les doigts, mais réussissant, malgré la douleur, à empêcher l'arme de pénétrer plus avant dans la plaie, tandis que de la main gauche il essayait de saisir le signal d'alarme.

Il y réussit par un vigoureux effort ; le train s'arrêta subitement, et l'assassin effrayé s'enfuit par la portière de droite, emportant le pardessus de l'officier et abandonnant son arme dans la main de celui-ci.

Les employés accoururent au secours de M. Zimmer, qui était couvert de sang ; on se mit à la recherche de l'assassin, mais toutes les recherches furent inutiles, on ne trouva que le pardessus.

La blessure du colonel n'est pas mortelle.



**LILLE (Nord)**

Béni soit le jour où j'ai connu les **Piules Giequel**. Depuis bien des années je souffrais de l'estomac, j'avais des vomissements de bile et de glaires, des maux de tête atroces, une constipation que rien ne pouvait faire céder, car les sels purgatifs ne faisaient que m'échauffer les intestins. J'étais devenu d'une faiblesse extrême. Depuis un mois je fais usage de ces bonnes **Piules Giequel** qui m'ont complètement guéri.

Signé : G. Ebstein, à Lille.

**BONNES BARRIQUES A VENDRE**

A de bonnes conditions

S'ADRESSER A LA LIQUIDATION

J. CANGARDEL et FILS

**MAISON**

Bien aménagée à louer, en partie ou totalité, située rue Lestieu. Eau dans la maison et water-closets à l'anglaise. — Prix modéré.

S'adresser pour visiter, chez M. Arnaudet, rue Fénelon.

**Bibliographie**

**JOURNAL DES DEMOISELLES**

ÉDITION MENSUELLE

Soixante-deux années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du *Journal des Demoiselles*, et l'ont placé à la tête des publications les plus intéressantes et les plus utiles de notre époque.

A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles.

Chaque livraison renferme :

1<sup>o</sup> 32 pages de texte : Instruction, littérature, éducation, modes, gravures d'art, etc.

2<sup>o</sup> Un Album de patrons, broderies, petits travaux, avec explication en regard, formant à la fin de l'année une collection de plus de 500 dessins.

3<sup>o</sup> Une feuille de patrons, grandeur naturelle, imprimés ou découpés, soit environ 100 patrons par an.

4<sup>o</sup> Une ou deux gravures de modes coloriées, soit 18 par an.

5<sup>o</sup> Modèles de Tapisseries ou de petits travaux en couleurs.

6<sup>o</sup> Annexes variées. — Tapisseries par signes — Imitations de peinture — Musique — Opérette — Chiffres enlacés — Alphabets — Cartonnages — Abat-jour — Calendriers, etc.

Bureaux, 14, rue Drouot. — Abonnement : Paris, 10 fr. — Départements, 12 fr. — Seine, 11 fr. — Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. — Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur. — Envoi gratuit d'un numéro spécimen.



CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 2 personnes	20 %
— 3 —	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 — ou plus	40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

AVIS TRÈS IMPORTANT

Monsieur **DIDES**, aîné, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer les personnes atteintes de **PELADE** et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

M. **DIDES** traitant à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet.

Traitement gratuit pour les indigents  
**INNOCUITÉ PARFAITE**

A Louer

EN BLOC OU EN PARCELLES

Une **MAISON** située à Labéraudie  
8 CHAMBRES — JARDIN et GARENNE

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M<sup>me</sup> Lafage, aubergiste au faubourg St-Georges.



Le meilleur régénérateur des forces que l'on puisse employer contre : l'épuisement des organes, les douleurs de l'estomac et de la tête, les mauvaises digestions, les maladies du foie, des nerfs et toutes les maladies résultant de la fatigue et des vices du sang est la **Tisane Dussolin** ; le meilleur tonique, dépuratif, anti-glaireux et antibilieux connu est la **Tisane Dussolin**.

C'est un fortifiant et reconstituant des forces et du sang. Suivant les doses, la **Tisane Dussolin**

produit un effet Dépuratif, Laxatif ou Purgatif, et guérit la constipation en régularisant les fonctions ; elle combat l'anémie, la chlorose, les lourdeurs et maux de tête, les rhumatismes, la goutte, les douleurs ; elle reconstitue et purifie le sang et chasse les humeurs. — Prix : 4 fr. 50 le flacon. Exiger sur chaque flacon la marque de fabrique déposée : une amazone à cheval. La **Tisane Dussolin** se trouve à Paris chez Derbecq, Pharmacien, 24, rue de Charonne, et dans toutes les pharmacies.

Une Notice explicative indiquant la manière de s'en servir est jointe à chaque flacon.

Dépôt à Cahors, pharmacie Prévot.

DEMANDEZ chez tous les LIBRAIRES et à l'imprimerie Layrou, rue du Lycée (Cahors) La petite Carte de poche DU LOT

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

VIGNES AMÉRICAINES

Par millions à la vente

Plants Greffés et Soudés (900 variétés)

VICTOR COMBES

Lauréat du Concours de Vignobles, Membre du Jury, Chevalier du Mérite Agricole

A VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot)

PRIX-COURANT (Année 1895)

PLANTS GREFFÉS SOUDÉS 1 <sup>er</sup> choix	VIGNES AMÉRICAINES
En variétés du pays, Midi, Gironde, etc., etc., greffés sur Riparia, Jacquoz, Herbemont, Solonis, Vialia à 150 fr. le mille.	Black Défilancé . . . . . 50 100
Sur Rupestris Martin, Ganzin, port de Taylor, York à 200 fr. le mille.	Canada . . . . . 50 100
Sur Rupestris Phénomène du Lot (1) Berlandieris du Texas, à 300 fr. le mille.	Clinton ou Pouzin . . . . . 10 40
Aspiran teinturier B, Carignan B, Portugais bleu, 50 fr. par mille en plus que ci-dessus.	Cunningham . . . . . 15 60
Nous avons aussi toutes variétés en raisins de table. Variétés de Muscats, Chasselas, Malaga, Olivette, Sultanine, Nébéscol, blanc et noir (raisin de 0-80 de long), Kabyte, Plant de la beauté, etc., etc. Les prix sont donnés par correspondance.	Cynthiana . . . . . 20 100
(1) Ce porte greffe est supérieur à tous les Rupestris et hybrides américains connus jusqu'à ce jour.	Croton . . . . . 100 200
Il importe, dit M. Millardet, de ne pas confondre cette plante avec les autres Rupestris mâles comme elle : Rupestris St-Georges, Reich, Richter, Gaillard, Lascastelles, Sijas, Monticola, etc., etc.	Duchess . . . . . 100 500
Pour plus amples renseignements, demander la notice sur le Rupestris Phénomène du Lot, envoyée franco sur demande.	Herbemont . . . . . 10 50
	Herbemont d'Aurèle . . . . . 100 450
	Herbemont Touzan . . . . . 10 40
	Jacquez à gros grains . . . . . 10 40
	Jacquez d'Aurèle . . . . . 100 150
	Jacquez d'Aurèle Cazalis . . . . . 300 500
	Othello . . . . . 10 30
	Noah . . . . . 20 100
	St-Sauveur (extra-fertile) . . . . . 50 100
	Séductary . . . . . 40 80
	Sénasques . . . . . 30 100
	Triumph . . . . . 300 500
	Berlandieris Planchon . . . . . 1 2
	Berlandieris du Texas, la p. . . . . 200 400
	Cinérea . . . . . 50 100
	Cordifolia . . . . . 50 100
	Riparia Rupestris . . . . . 50 100
	Riparia tomentoux . . . . . 40 80
	Riparia gloire . . . . . 20 50
	Rupestris large feuille . . . . . 15 50
	Rupestris du Lot . . . . . 40 100
	Solonis . . . . . 10 40
	Vialia . . . . . 10 40
	York-Madeira . . . . . 15 50

N. B. — Je garantis la fraîcheur et l'authenticité de toutes mes fournitures sur facture. Je garantis aussi la reprise de tous mes plants greffés et racinés, plantés avant fin février. A l'automne prochain, je m'engage à remplacer les manquants.

SANS ENGAGEMENT COMME QUANTITÉS. Je m'engage à livrer les quantités et variétés portées sur la carte, qu'autant que la vente sera définitivement confirmée par correspondance.

RAPHIA DU JAPON, 1 fr. le kilo. Pince Aliés, 4 fr. Bonchons fendus, 4 fr. le mille. Surgons de la Grande consoude rugose du Caucase, fourrage produisant huit récoltes par an, 200,000 kilog. — Prix 5 fr. les 100 racines, 40 fr. les 1000 racines.

AVIS

M. J. Malinowski, ancien professeur de langues vivantes dans les Collèges et Lycées, donne des leçons d'Allemand, d'Anglais d'Italien, d'Espagnol et de Russe; chez lui à Cahors, rue du Portail Alban, 11, maison M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Monteoutié.

PRIX MODÉRÉS

ORFÈVRERIE CHRISTOFLE



LA MARQUE DE FABRIQUE

et le nom CHRISTOFLE en toutes lettres. Seules garanties pour l'acheteur

COUVERTS CHRISTOFLE ARGENTÉS SUR MÉTAL BLANC

CHRISTOFLE & C<sup>ie</sup>

MANUFACTURE A PARIS, 56, RUE DE BONDY. Représentants dans toutes les villes de France et de l'Étranger. Nos représentants à Cahors, sont MM. Mandelli, père et fils, horl.-bijoutiers. — Envoi franco du Catalogue.

DEUX GRANDS PRIX à l'Exposition Universelle 1889

**GUÉRISON** Certaine et Radicale de toutes les **AFFÉCTIONS de la PEAU** Dartres, Eczéma, Acné, Psoriasis, Herpès, Prurigo, Pityriasis, Lupus, etc., etc. Plaies et Ulcères variqueux très incurables. Ce traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès et présenté à l'Académie de Médecine ne dérange pas du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le 2<sup>e</sup> jour, il produit une amélioration sensible. M. LENORMAND, Médecin-Spécial, ex-Phléb. Aide-Major auxiliaire des Épis-Militaires, à MELUN (S.-et-M.). Consultations gratuites par Correspond.

A VENDRE

(Pour cause de départ éventuel)

UNE MAISON

composée de deux corps de bâtiments

SISE

Faubourg et rue St-Georges, N° 24

Contenant dix-sept pièces récemment mises à neuf, un grand magasin ou établi et un vaste hangar pouvant servir d'écurie ou de remise.

REVENU MOYEN : 1,200 fr.

S'adresser au Siège de l'immeuble ou au Bureau du Journal.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Hiver.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

H. ESCURET

Marchand d'antiquités diplômé

Rue du Lycée (près la Poste), CAHORS

M. ESCURET, marchand d'antiquités, qui a obtenu un diplôme d'honneur en 1879 et une médaille aux Expositions de Montpellier, fait les réparations spéciales pour Meubles anciens sculptés, marquetés, laqués, incrustés en cuivre ou ivoire, etc., etc.

Il s'occupe également de la vente et de l'achat de tous les meubles et objets d'art anciens.

Il sert d'intermédiaire pour les ventes et achats.

Il achète tapisseries, gravures, bibelots anciens.

Echange d'ancien contre du moderne.